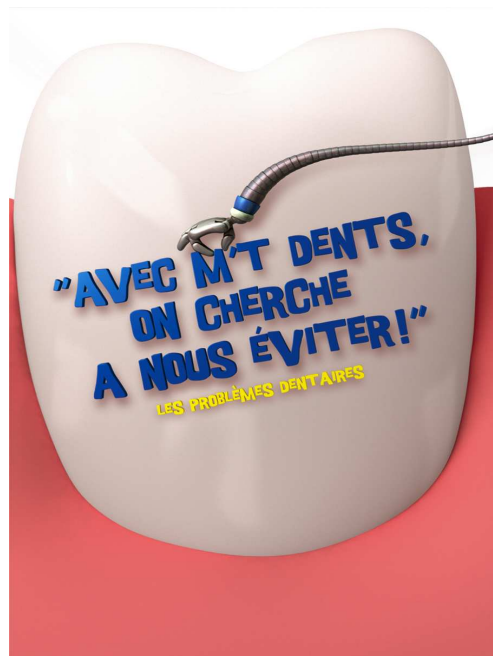


Pourquoi attendre d'avoir mal pour aller chez le dentiste ?



A 6, 9, 12, 15, et 18 ans, les enfants reçoivent une invitation pour un rendez-vous de prévention dentaire.

Le dentiste examine les dents et les gencives de votre enfant, lui enseigne les bons réflexes (brossage, hygiène dentaire, sensibilisation aux méfaits du tabac...) pour éviter caries et problèmes dentaires.

C'est gratuit ! vous consultez le dentiste de votre choix et l'Assurance Maladie règle la consultation directement au dentiste.

Si des soins sont nécessaires,

- à 6 et 12 ans c'est l'Assurance Maladie qui règle,
- à 9, 15 et 18 ans, vous faites l'avance des frais et l'Assurance Maladie vous rembourse à 100% si les soins sont effectués au cours de l'année de l'anniversaire.

Vous n'avez pas reçu d'invitation ? Vous souhaitez en savoir plus ?

- Cliquez sur www.mtdents.info et retrouvez des infos, la liste des dentistes près de chez vous, des conseils et des jeux à partager en famille,
- Sur ameli.fr, avec votre compte ameli, éditez en direct votre invitation et prise en charge,
- Vous pouvez aussi nous contacter au 3646 (prix d'un appel local depuis un poste fixe).

